

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 9-474-1936 subventions.

n° 9-474-1936

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 mai 1936
Numéro JO n° 474 du 31/05/1936	Date du numéro 31 mai 1936

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué sur les fonds du budget local de l'exercice 1936,
chapitre XIV, « dépenses diverses », article 2 « subventions », les subventions globales suivantes dont la répartition sera assurée par les soins des commissions instituées à cet effet auprès du département : Etablissement scientifique et d'enseignement..... 10.000 ». Organismes métropolitains de propagande..... 2.000 ».